

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite\\_002-12-chem](#) | [Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Rousseau, Jean-Jacques. Du contrat social, 1762.](#) | [Le malfaiteur, ennemi social.](#)

## **Rousseau, Jean-Jacques. Du contrat social, 1762. | Le malfaiteur, ennemi social.**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0471

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Rousseau, Jean-Jacques](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

Rouille  
construit social

472

de malpilleur, ennemi social

" Il malpilleur attaque le dé social de son  
par un forçat rebelle et mérité à la patrie ; il  
cette des être membre en absence in pais, et in  
il lui fait la guerre.

Alors la correction est incompatible avec la  
sécurité ; il faut qu'il soit à la réclusion ; et qu'on soit  
mouvement capable, est même, c/ citoyen que  
c/ ennemi. La procédure, le motif sont la  
preuve de la détermination qu'il a rompu le lien  
social, et ne exigent qu'il soit ~~un~~ + membre  
de l'Etat. \*

Or c/, il est reconnu tel, tout au moins par  
son visage, il doit être réhabilité, par l'effet c/  
inspecteur du pecti ou par le moral c/ ennemi public ;  
car un tel ennemi n'est en une honneur  
moral, est au L ; est est selon que le droit de  
la guerre est de lever le bâton."

BnF  
MSS

L. II. chap 5.

